

Les Contractants

Le présent contrat est passé entre :

D'une part les producteurs:

EARL KEROUZE
Claire et Yann YOBE
La Grande Goublaie
22400 Saint-Alban

D'autre part l'adhérent-e :

M. / Mme Prénom

E-mail : Téléphone :

demeurant.....

Objet et durée du contrat (engagement séparé pour chaque saison de 6 mois à la date d'échéance. Possibilité de s'engager sur une seule saison)

Saison 7-Automne-Hiver/...../2017 au/02/2018

pour l'approvisionnement de panier(s) de pain ([pas de paniers le 28 déc](#))
par **semaine/quinzaine** (rayer la mention inutile) Gr 1 Gr2

Saison 8-Printemps-Eté/...../2018 au/08/2018

pour l'approvisionnement de panier(s) de pain ([pas de paniers les 10/5-12/7- 16/8](#))
par **semaine/quinzaine** (rayer la mention inutile) Gr 1 Gr2

Type	Poids & Tarif		Qté pains	Nombre de		Total
	500g	1kg		Sem	Quinz	
« Classique »						
<input type="checkbox"/> Différent à chaque distribution*	2,71 €	5,14 €			 €
<input type="checkbox"/> Campagne <input type="checkbox"/> Paysan <input type="checkbox"/> Complet	2,25 €	4,10 €			 €
<input type="checkbox"/> Graines	3,25 €	6,10 €			 €
<input type="checkbox"/> Petit Epeautre	3,55 €	7,00 €			 €
« Spécial »	400g				 €
<input type="checkbox"/> Différent à chaque distribution*	3,30 €				 €
<input type="checkbox"/> Raisins <input type="checkbox"/> Noix <input type="checkbox"/> Chocolat <input type="checkbox"/> Olives	3,25 €				 €
<input type="checkbox"/> Raisins-Noisettes	3,45 €				 €
(*) tarif calculé à partir de la moyenne des tarifs des variétés concernées						Total €

L'adhérent-e choisit de régler par chèques de €

Fait à Erquy, le
Signature de l'adhérent-e

Signature de EARL KEROUZE

Type	Poids & Tarif		Qté pains	Nombre de		Total
	500g	1kg		Sem	Quinz	
« Classique »						
<input type="checkbox"/> Différent à chaque distribution*	2,80 €	5,20 €			 €
<input type="checkbox"/> Campagne <input type="checkbox"/> Paysan <input type="checkbox"/> Complet	2,30 €	4,20 €			 €
<input type="checkbox"/> Graines	3,35 €	6,30 €			 €
<input type="checkbox"/> Petit Epeautre	3,70 €	7,20 €			 €
« Spécial »	400g				 €
<input type="checkbox"/> Différent à chaque distribution*	3,40 €				 €
<input type="checkbox"/> Raisins <input type="checkbox"/> Noix <input type="checkbox"/> Chocolat <input type="checkbox"/> Olives	3,35 €				 €
<input type="checkbox"/> Raisins-Noisettes	3,55 €				 €
(*) tarif calculé à partir de la moyenne des tarifs des variétés concernées						Total €

L'adhérent-e choisit de régler par chèques de €

Fait à Erquy, le
Signature de l'adhérent-e

Signature de EARL KEROUZE

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le présent contrat, à savoir :

Engagement de l'Adhérent-e

- ⤴ Etre membre de l'association « Les Paniers d'Erquy » et à jour de la cotisation pour l'année en cours
- ⤴ Préfinancer la production
- ⤴ Assurer au moins 1 permanence de distribution du pain pendant la durée du contrat
- ⤴ Gérer le partage éventuel de son « pain », ses retards et absences (vacances ...) aux distributions
- ⤴ Participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an)

Engagement des Producteurs

- ⤴ Livrer chaque semaine des produits bio de qualité issus de leur production
- ⤴ Etre présent aux distributions autant que possible en fonction de leur charge de travail
- ⤴ Donner régulièrement des nouvelles sur le déroulement de leur activité et les difficultés éventuelles rencontrées
- ⤴ Accueillir les adhérents sur leur site de production à minima une fois par saison de contrat
- ⤴ Etre transparent sur le mode de fixation du prix, les méthodes de travail et l'approvisionnement de matières premières

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et avantages liés à l'activité et à faire part à l'association « Les paniers d'Erquy » des soucis rencontrés

Les distributions

Les distributions ont lieu les jeudis de 18h30 à 19h45 à la salle municipale de l'Eden, 14 rue Castelnaud, Erquy. **Elles sont assurées par au moins 3 adhérents de l'association.**

Important ! Pour les personnes qui choisissent les paniers à la quinzaine : Groupe 1 (semaine impaire) Groupe 2 (semaine paire)

Si vous avez un doute, référez-vous au calendrier des distributions remis avec le présent contrat ou consultable sur la page « contrats et adhésions » du site.

En cas de nécessité, « Les paniers d'Erquy » se réserve le droit de modifier le lieu, le jour ou l'horaire de distribution.

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et le collectif de l'association « Les paniers d'Erquy ».

Mode de paiement

Pour les règlements échelonnés, le maximum conseillé est de 4 chèques par contrat.

Le principe de l'AMAP reposant sur l'avance faite au producteur, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis à l'association qui les remettra à EARL KEROUEZE selon la périodicité choisie.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de EARL KEROUEZE et datés du jour de la signature du contrat.